



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

SOMMAIRE

SAVOIE DÉCHETS

Territoire, compétences et adhérents	4
Les faits marquants en 2017	5
L'organisation institutionnelle	6
L'organisation opérationnelle	8

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

Les moyens humains et moyens techniques	9
Les six étapes de la chaîne de traitement	10
L'incinération en chiffres	12
L'incinération et l'environnement	13

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Tonnages collectés	16
Détail et répartition de la production des matériaux triés	17

BILAN FINANCIER

Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	18
Dépenses et recettes de fonctionnement du centre de tri de Gilly-sur-Isère	19
Tarifification des prestations en 2017	19

INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION

Les actions et les outils	20
---------------------------	----

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les actions 2017 et les perspectives 2018	21
Territoire de la CSA3D en 2017	22

Directeur de la publication : Lionel MITHIEUX, Président

Conception/rédaction : Savoie Déchets assisté de neWaru

Création graphique, mise en page et relecture : neWaru

Impression : Imprimerie Couleurs Montagne

Crédits : L. BEAUMONT-Atelier-111 - Chambéry métropole - neWaru - Caméléon/BERTHIER - Médéo -

© Entre Ciel Terre et Mer/ectm.fr - ursule

Tirage : 1000 ex. sur papier recyclé - Mai 2018

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.



GÉRER, C'EST AUSSI ANTICIPER

Madame, Monsieur,

L'application de la loi NOTRe a entraîné la fusion d'un certain nombre de collectivités territoriales. Le nombre d'adhérents à Savoie Déchets est ainsi passé de 17 à 13, pour un bassin de plus de 530 000 habitants (population DGF), soit **la quasi-totalité de la population de notre département**.

Savoie Déchets gère désormais plus de 133 000 tonnes de déchets ménagers par an, dont 86% sont incinérés sur le site de Chambéry. En 2017, **l'énergie ainsi produite** a permis de répondre aux besoins annuels en électricité de 4 200 foyers ainsi qu'aux besoins annuels en chauffage de plus de 9 300 foyers.

S'agissant de **la collecte sélective**, nous avons pu constater un maintien des tonnages de déchets traités dans les centres de tri de Chambéry et Gilly-sur-Isère par rapport aux chiffres de 2016.

L'investissement environnemental reste l'une des priorités de Savoie Déchets. La maîtrise technique de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) a permis de confirmer les certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 relatives à l'amélioration des performances environnementales et énergétiques.

L'engagement pris par les élus de ne pas augmenter les coûts de traitement des déchets incinérés à l'UVETD jusqu'en 2020 a été à nouveau respecté cette année. Une **stabilité des tarifs** rendue possible par la rigueur de gestion et la démarche de réduction des coûts de production entretenues d'année en année. Gestionnaire du centre de tri de Gilly-sur-Isère depuis septembre 2014, Savoie Déchets a par ailleurs réussi,

pour la troisième année d'exploitation, à maintenir l'équilibre financier du site. La modernisation de la chaîne de traitement des déchets hospitaliers sur le site de l'UVETD a engendré quatre mois d'arrêt de l'activité pendant les travaux. Le traitement des déchets hospitaliers est à nouveau opérationnel depuis le mois de mars 2017.

Face aux évolutions législatives et comportementales en matière de gestion et de prévention des déchets, la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), dont Savoie déchets est un membre actif, a lancé **deux projets d'envergure**. Le premier vise à renforcer la solidarité entre les territoires et à mutualiser les moyens des collectivités sur le marché de la vente de matières issues de la collecte sélective. Un marché qui représente 180 000 tonnes de matières et concerne 4,5 millions d'habitants. Le second a pour objectif d'anticiper l'extension du tri sélectif programmé à l'horizon 2022 par une optimisation de son organisation à l'échelle territoriale. Ceci permettra notamment de faciliter le geste de tri et nous espérons ainsi une augmentation de la captation des matières recyclables.

Ce rapport d'activités destiné à l'information des élus et des usagers du service public retrace en détail une année de résultats et d'actions. **Acteur du territoire et de l'environnement**, Savoie Déchets poursuit sa mission d'intérêt général, au service de ses membres et des populations concernées.

Bonne lecture.



Par **Lionel MITHIEUX**,
Président

TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET ADHÉRENTS

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets qui a deux compétences obligatoires :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère par ailleurs les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Grand Chambéry durant les travaux de modernisation. Le syndicat mixte a aussi repris le passif de l'usine de Valezan suite à l'adhésion des collectivités de Tarentaise.

Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

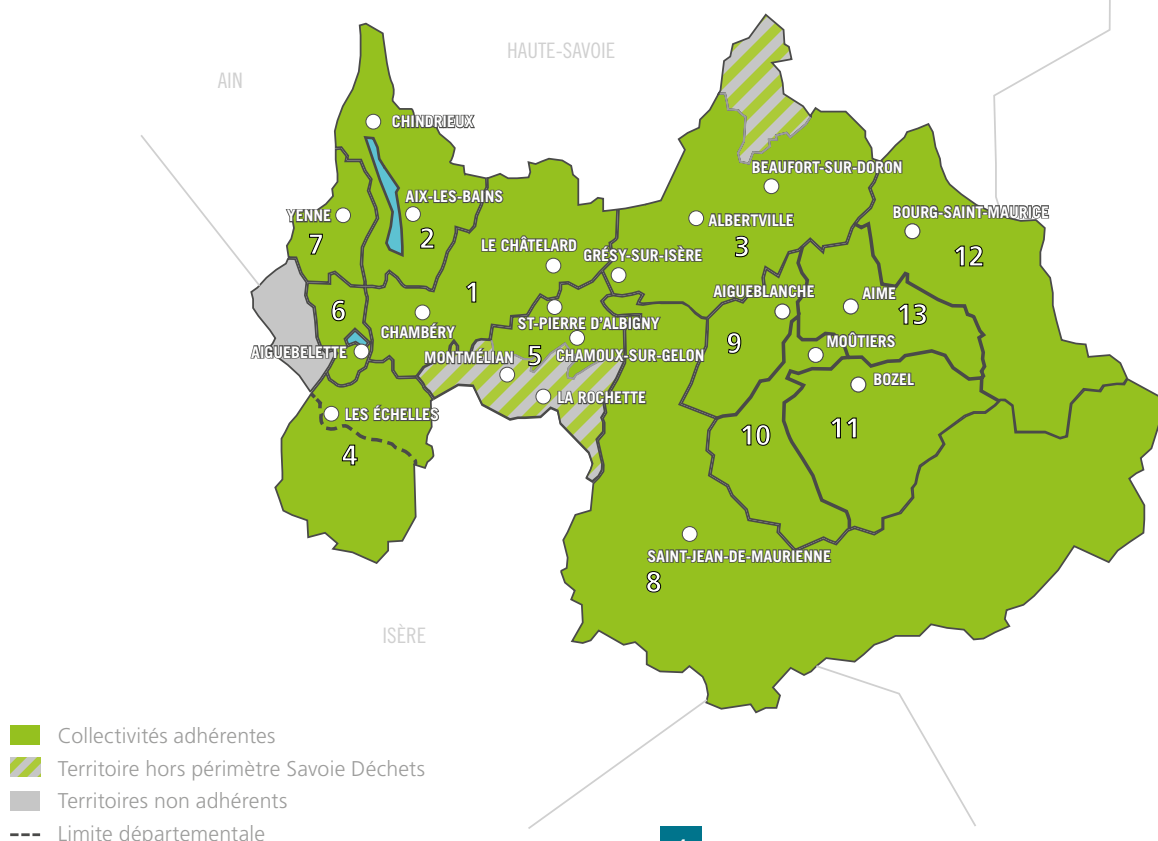
Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, un équipement industriel performant,
- participer à un tri de qualité.

Les 13 membres adhérents de Savoie Déchets

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'Agglomération Arlysère
4. Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
5. Communauté de Communes Cœur de Savoie
6. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de Communes de Yenne
8. Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (CCVVT)
12. Communauté de Communes de Haute Tarentaise
13. Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA)



LES FAITS MARQUANTS EN 2017

Modification du nombre d'adhérents de Savoie Déchets suite à la fusion de certaines collectivités dans le cadre de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République portant sur la décentralisation et sur le renforcement des compétences des régions et Établissement Public de Coopération Intercommunale-EPIC).

- Création de **Grand Chambéry**, communauté d'agglomération regroupant la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.
- Création de la Communauté d'Agglomération **Arllysère** regroupant la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CoRAL), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS), la Communauté de Communes du Beaufortain et la Communauté de Communes du Haut Val d'Arly (Com'Arly).
- Création de **Grand Lac**, communauté d'agglomération regroupant la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), la Communauté de Communes de Chautagne et la Communauté de Communes du Canton d'Albens.
- Installation des nouveaux membres au **Comité Syndical** suite à la modification des statuts. Le nombre de délégués passe de 35 à 39.
- **Élection** du nouveau Président et de 6 Vice-présidents le 15 septembre 2017.
- **Installation** des nouveaux membres de la Commission de Suivi et de Sécurité (CSS) et de ceux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CSSPL).

Augmentation de **+1,09 %** des apports de **déchets incinérables** traités à l'UVETD en 2017 par rapport à 2016, passant de 112 951 tonnes à 114 180 tonnes.

Maintien des tonnages de **collecte sélective** par rapport à 2016 : **+0,72 %** (à isopérimètre, incluant les tonnages des collectivités de Tarentaise). Les tonnages passent de 21 007 tonnes à 21 158 tonnes annuelles.

Fin de la Délégation du Service Public (DSP) du **centre de tri de Chambéry** (société Valespace) et décision par les élus de Savoie Déchets de reprise en régie à partir du 1^{er} janvier 2018.

Lancement d'une **étude territoriale sur l'extension des consignes de tri plastique**. Territoire concerné : Haute-Savoie, Savoie et une partie de l'Ain et de l'Isère, soit 34 collectivités, 1 597 851 habitants et environ 60 000 tonnes de collectes sélectives.

Dans le cadre de la **Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)** et répondant au principe de secours inter-usines, l'UVETD a géré 750 tonnes pour le compte du Syndicat mixte de gestion des Déchets FAucigny GENEVOIS (SIDEFAGE) et 102 tonnes pour la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole. De son côté, Savoie Déchets a exporté 19 001 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Remise en service de la chaîne de **traitement des DASRI** (déchets hospitaliers) en mars 2017 après 4 mois de travaux de modernisation pour un montant global de 1,4 million d'euros HT.

Maintien des **certifications ISO 14001** (qui permet de conserver le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et **ISO 50 001**.



Maintien de l'appellation « UVE » (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de 66,90 %, ou de 79,70 % avec la nouvelle formule de calcul de la performance énergétique (arrêté du 7 décembre 2016).

La **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** a été réinstallée et s'est réunie deux fois : en juin 2017 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2016 et en décembre 2017, sur le maintien des tarifs de 2017 pour 2018.

Adhésion de Savoie Déchets à l'Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement en Rhône-Alpes et au réseau Compostplus afin d'anticiper le traitement des biodéchets rendu obligatoire en 2025.



L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un Président et de six Vice-présidents.



Lionel MITHIEUX
Président



Denis BLANQUET
1^{er} Vice-président en charge des ressources humaines, des marchés publics et de l'administration générale



Frédéric BURNIER FRAMBORET
2^e Vice-président en charge du tri sélectif et de l'extension des consignes de tri



François CHEMIN
3^e Vice-président en charge de la communication et des évolutions de compétences



Jean-Marc DRIVET
4^e Vice-président en charge des finances



Daniel ROCHAIX
5^e Vice-président en charge des biodéchets



Gaston PASCAL-MOUSSELDARD
6^e Vice-président en charge du territoire de la Haute Tarentaise et de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)

Adhérents	Population DGF* 2017	Sièges
Grand Chambéry	140 591	8
CA Arlysère	67 089	6
CC Cœur de Savoie**	12 574	2
SIRTOM de Maurienne	73 304	6
Grand Lac	80 694	6
CC Cœur de Chartreuse	19 027	2
CC de Yenne	7 583	1
CC du Lac d'Aiguebelette	6 457	1
CC de Haute Tarentaise	40 065	1
CC des Versants d'Aime	24 222	2
CC Val Vanoise Tarentaise	26 833	1
CC des Vallées d'Aigueblanche	11 281	1
CC Cœur de Tarentaise	23 130	1
TOTAL	532 850	39

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 39 élus représentant les 13 collectivités membres.

Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets a été modifié de janvier à juillet suite à la mise en place de la loi NOTRe. Durant cette période, les collectivités non impactées par cette loi (CC Cœur de Savoie, SIRTOM de Maurienne, CC Cœur de Chartreuse, CC Yenne, CC Haute Tarentaise, CC des Versants d'Aime, CC Val Vanoise Tarentaise, CC des Vallées d'Aigueblanche, CC Cœurs de

Tarentaise, CC Lac d'Aiguebelette) ont assuré la gestion du syndicat.

Tous les membres ont réintégré Savoie Déchets en juillet 2017. La clé de répartition des délégués du Comité Syndical a été renégociée entre l'ensemble des membres.

Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Au cours de l'année 2017, le Comité Syndical s'est réuni 8 fois.

Fonction à Savoie Déchets	Autre titre	Suppléants
Lionel MITHIEUX Président de Savoie Déchets	Vice-président de Grand Chambéry	Jean CALLE
Daniel ROCHAIX Vice-président	Vice-président de Grand Chambéry	Jean-Pierre COENDOZ
Aloïs CHASSOT		Henri DUPASSIEUX
Pierre GERARD		Jérôme ESQUEVIN
Delphine JULIEN		Pierre HEMAR
Jean-Charles METRAS		Agnès LECERCLE
Anne ROUTIN		Adeline VINCENT
Florence VALLIN-BALLAS		Corine WOLFF
Frédéric BURNIER-FRAMBORET Vice-président		Patrice BURDET
Édouard MEUNIER	Vice-président Arlysère	Xavier DESMARETS
Lionel MOLLIER		Christian EXCOFFON
Christian RAUCAZ	Vice-président Arlysère	Bruno KARST
Michel ROTA		Georges MEUNIER
Françoise VIGUET-CARRIN		Thierry RANGONE
Catherine GASCOIN		Ève BUEVOZ
Marc GIRARD	Vice-président de CC Cœur de Savoie**	Alexandre DALLA-MUTTA
François CHEMIN Vice-président	Vice-président du SIRTOMM	Bernard BALMAIN
Patrick LESEURRE	Vice-président du SIRTOMM	Marie-Thérèse BOIS
Claude REYNAUD		Jean-Louis BOUGON
Christian SIMON	Président du SIRTOMM	Joël CECILLE
Jean-Yves TOESCA	Vice-président du SIRTOMM	Christian JOET
José VARESANO	Vice-président du SIRTOMM	Marie-France RANCUREL
Jean-Marc DRIVET Vice-président	Vice-président de CA Grand Lac	Eudes BOUVIER
Marie-Claire BARBIER		Fabien COUDURIER
Corinne CASANOVA	Vice-présidente de CA Grand Lac	Marie-Pierre FRANÇOIS
Marina FERRARI		Rémi FURLAN
Didier FRANÇOIS		Yves GRANGE
Christian REBELLE		Jean-Marc JOURDAN
Denis BLANQUET Vice-président	Vice-président de CC Cœur de Chartreuse	Alain LECLERCQ
Élisabeth SAUVAGEON		Jacques RICHEL
Christian GARIOUD		Christian CHAPEAU
Pascal ZUCCHERO	Vice-président de CCLA	André BOIS
Gaston PASCAL-MOUSSELARD Vice-président	Président de CC de Haute Tarentaise	Jean-Luc CRETIER
Jean-Claude FRAISSARD	Vice-président de CC de Haute Tarentaise	Sébastien FRISON
Véronique GENSAC	Vice-présidente de CC Versants d'Aime	Pierre GONTHIER
Daniel RENAUD		Joël OUGIER-SIMONIN
Jean-Baptiste MARTINOT	Vice-président de CCVVT	Thierry MONIN
Jean COSTE	Vice-président de CCVA	Jean-Yves MORIN
Georges SAINT-GERMAIN	Vice-président de CC Cœur de Tarentaise	Klébert SILVESTRE
39 délégués titulaires		39 délégués suppléants

*Dotation Globale de Fonctionnement (voir glossaire en page 23)

**En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

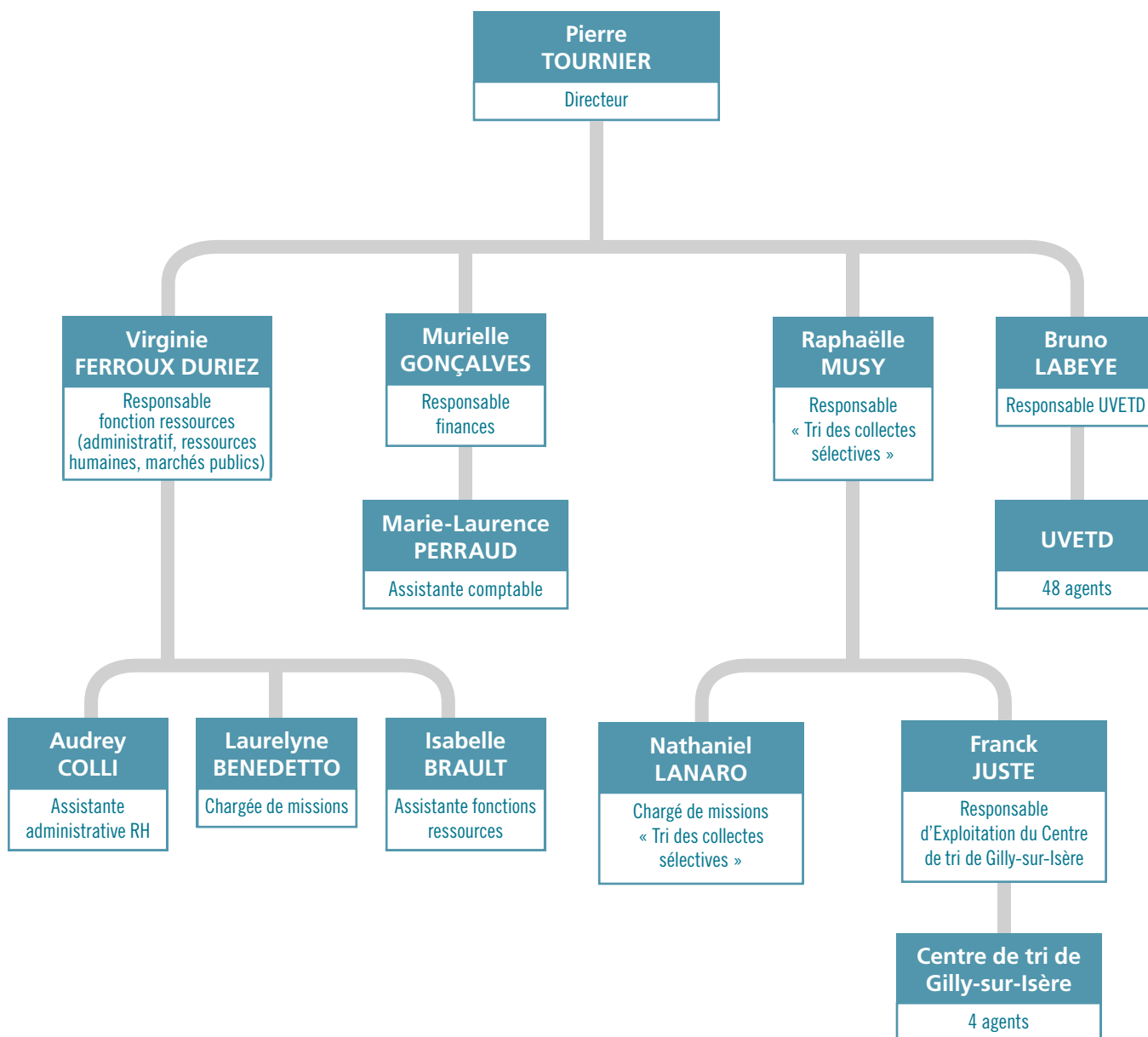
Une équipe administrative de 9 agents :

- un directeur,
- une responsable fonctions ressources,
- une responsable finances,
- une assistante administrative et ressources humaines,
- une chargée de missions,
- une assistante fonctions ressources,
- une assistante comptable,
- une responsable « Tri des collectes sélectives »,
- un chargé de mission « Tri des collectes sélectives ».

Une équipe technique de 48 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

Une équipe technique et administrative de 5 agents pour l'exploitation du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Grand Chambéry permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (Directions des finances, des marchés publics et des systèmes d'information).



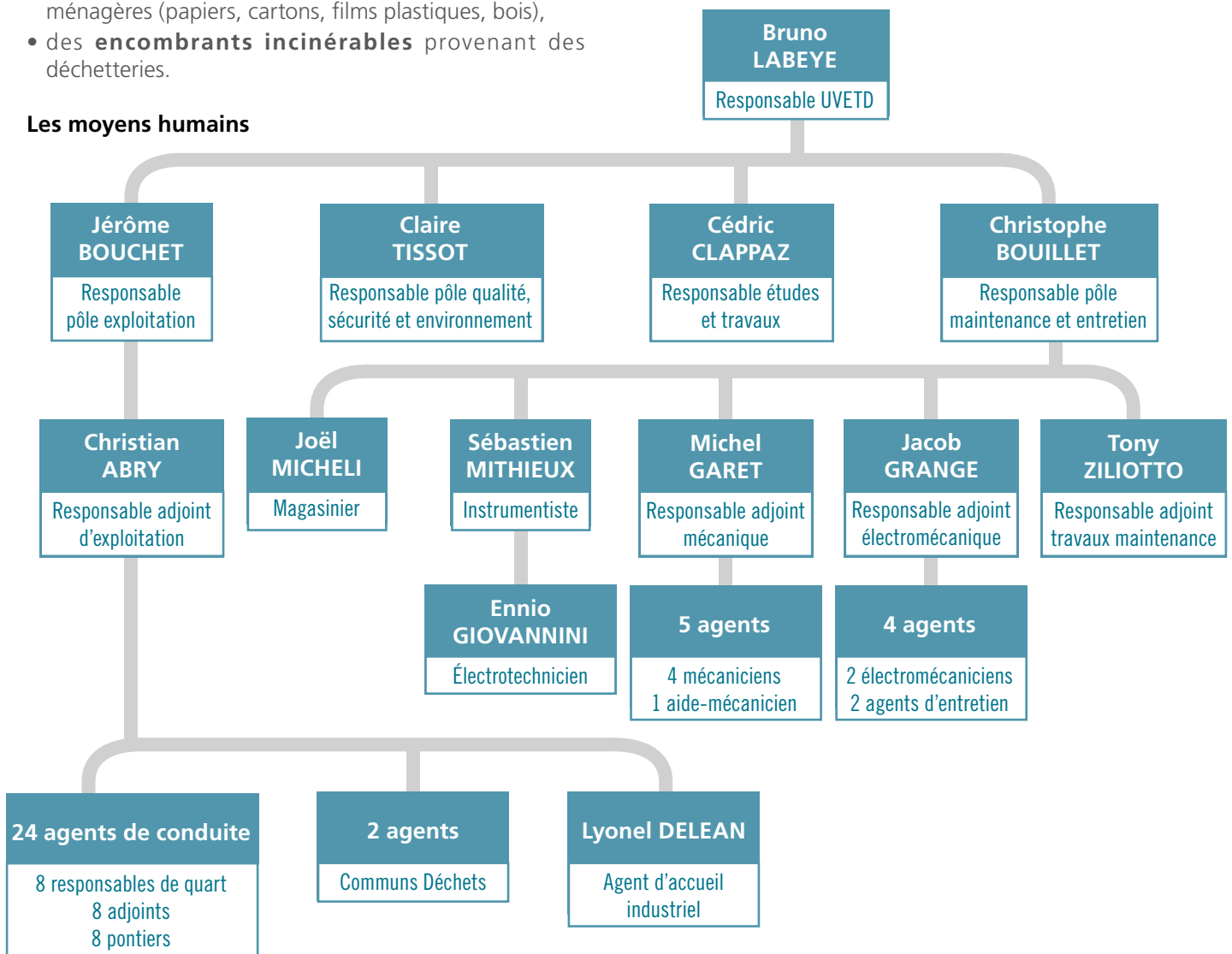
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 et l'arrêté complémentaire du 10 mai 2016.

L'usine peut traiter **40 000 t/an** de boues de stations d'épuration urbaines et **120 000 t/an** de déchets non recyclables dont :

- des **Ordures Ménagères** (OM),
- des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux** (DASRI),
- des **Déchets Industriels Banals** (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois),
- des **encombrants incinérables** provenant des déchetteries.

Les moyens humains



Les moyens techniques

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

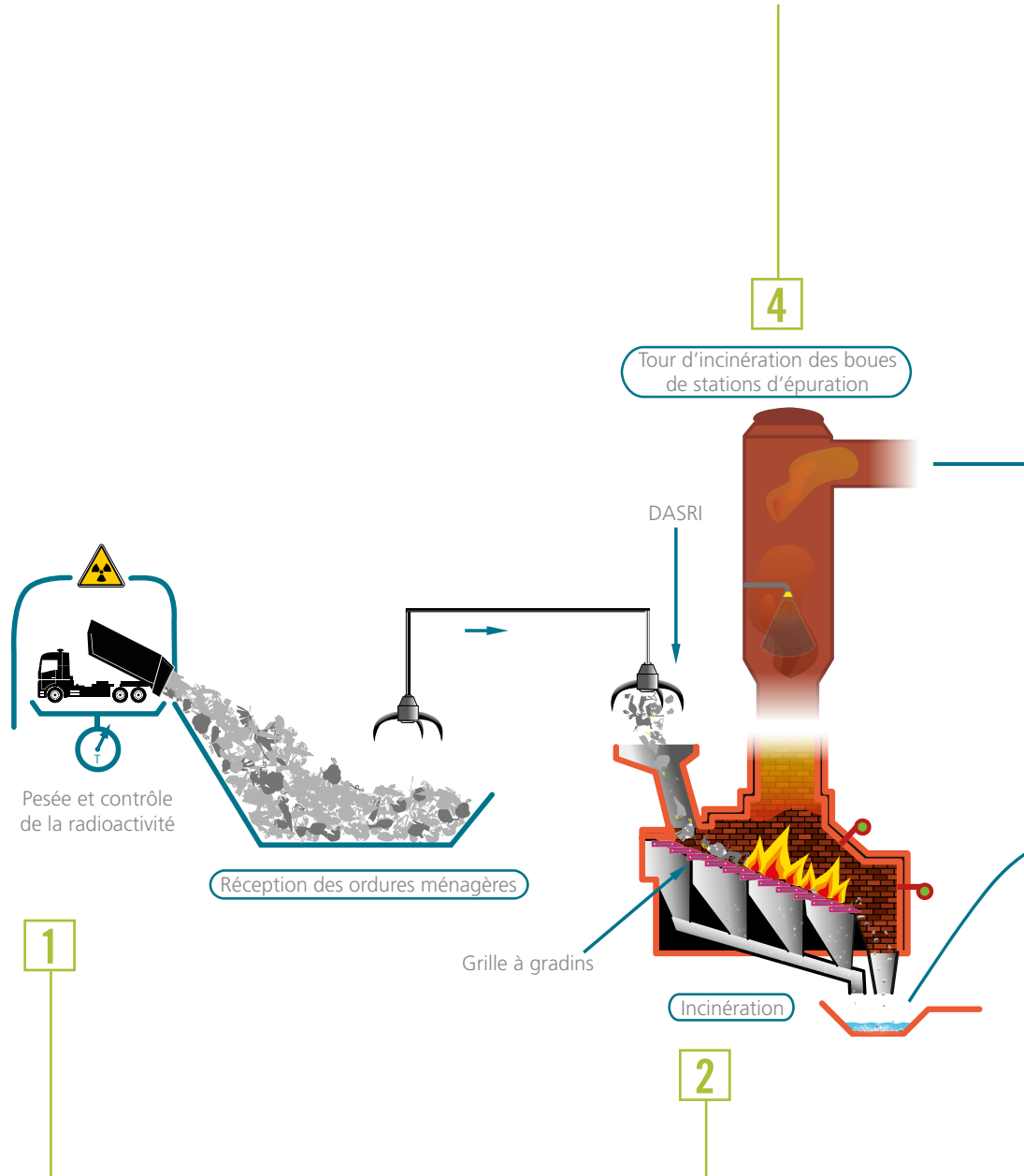
Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

Traitement des boues de stations d'épuration urbaines

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



Livraison des déchets et chargement des fours

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial. (lire page 11)

Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

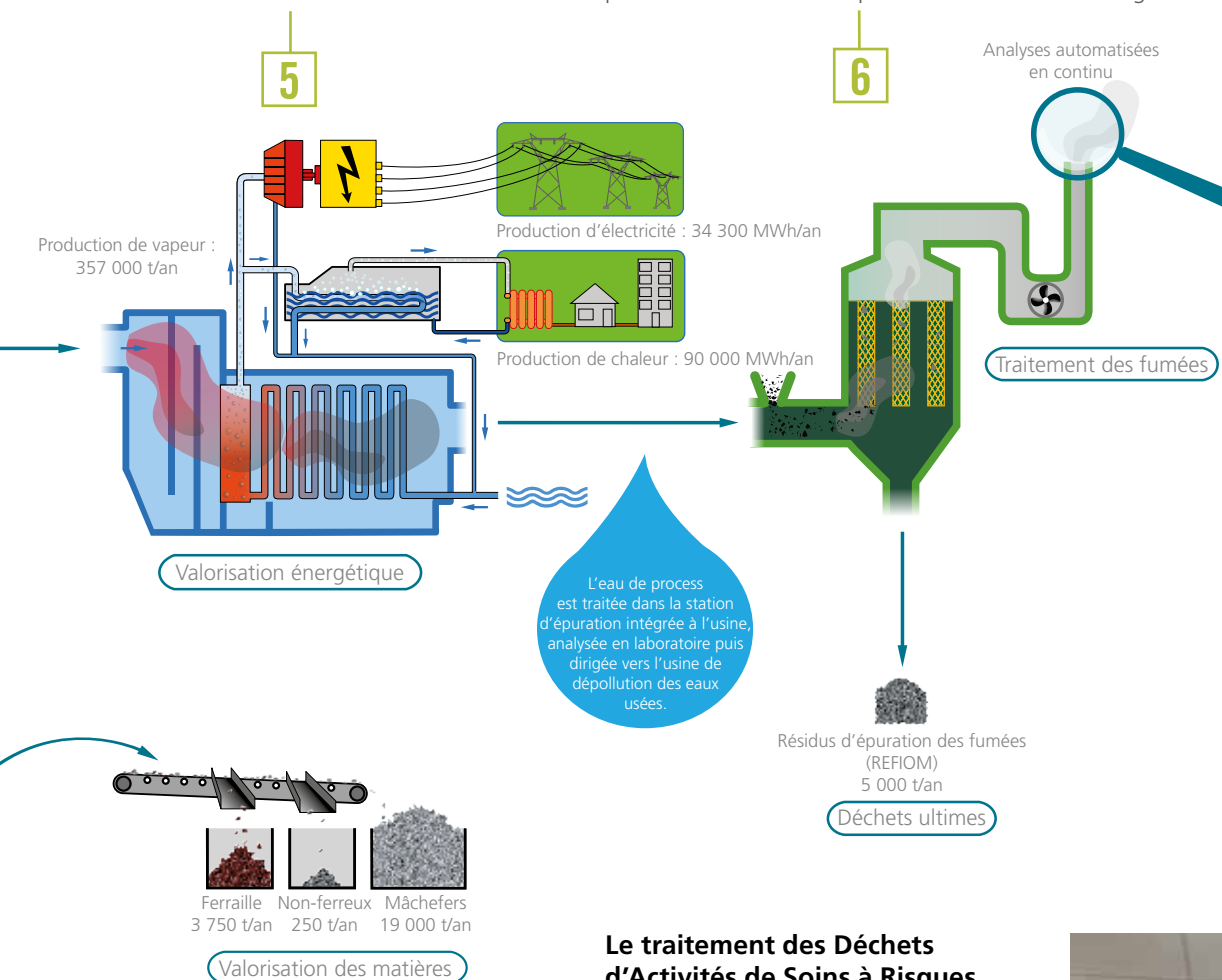
- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.

Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répondent aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.



Mâchefers

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrallés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécifique au sein de l'UVETD conformément à la réglementation. Les transporteurs livrent les DASRI dans des bacs spécifiques dans un hall de stockage dédié. Les bacs sont enregistrés (pour garantir leur traitement sous 48 heures), pesés, contrôlés (détection de radioactivité). Ils sont ensuite vidés dans une navette qui va se déverser dans les fours pour être incinérés avec les déchets ménagers. Puis les bacs vides sont lavés et désinfectés dans une machine et stockés avant de repartir dans le circuit de collecte. Le flux des bacs pleins est totalement isolé du flux des bacs propres.



L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

Les sous-produits générés

Les sous-produits de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisables. **26 346 tonnes** ont ainsi été produites en 2017 :

- **18 418 tonnes de mâchefers** dont :
 - 18 291 tonnes de valorisables dont 8 669 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Vimines, Valfrejus, Albens, Arenthon) et 573 tonnes stockées sur site à Chambéry,
 - 9 176 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), (127 tonnes de mâchefers non conformes, 5 299 tonnes de mâchefers valorisables produits en 2017 et 3 750 tonnes de mâchefers produits en 2016).
- **3 188 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **193 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 547 tonnes de poussières (REFIOM)** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2017, l'UVETD a produit :

- **29 039 MWh d'électricité** dont :
 - **18 962 MWh** vendus à EDF,
 - **10 077 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
 L'ensemble correspondant aux besoins annuels en électricité de **près de 4 207 foyers**.
- **94 176 MWh de vapeur** dont :
 - **79 877 MWh** vendus au chauffage urbain,
 - **14 299 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
 L'ensemble correspondant aux besoins annuels de **près de 9 316 foyers**.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS

	2017 (en t)	2016 (en t)	Évolution 2017/2016
Ordures ménagères	109 091	106 815	+ 2,13 %
Déchets industriels banals	2 159	1 992	+ 8,38 %
Déchets non valorisables de déchetteries	398	545	- 27,05 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	1 650	2 793	- 40,92 %
Autres déchets	882	806	+ 9,43 %
Total déchets traités à l'UVETD	114 180	112 951	+ 1,09 %
Total exportations	19 001	16 434	+ 15,62 %
Total déchets gérés par Savoie Déchets	133 181	129 385	+ 2,93 %
Boues de stations d'épuration urbaines traitées à l'UVETD	18 157	21 118	- 14,02 %
Boues de station d'épuration urbaines exportées	1 343	1 123	+ 19,59 %
Total Boues de station d'épuration urbaines gérées par Savoie Déchets	19 500	22 241	- 12,32 %

2017 est la 1^{re} année pleine où Savoie Déchets gère l'intégralité des déchets ménagers de ses membres. La baisse significative du tonnage de boues incinérées s'explique par une baisse des apports du Syndicat intercommunal du Lac d'Annecy (711 t en 2017 contre 2 567 t en 2016) suite à la remise en marche de leurs lignes d'incinération.

TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS

	2017 (en t)	Ratio kg/habitant (population DGF) 2017	2016 (en t)	Évolution 2017/2016
Grand Chambéry	32 993	234,67	32 321	+ 2,08 %
CA Grand Lac	18 626	230,82	17 713	+ 5,15 %
SIRTOM de Maurienne	14 905	203,33	15 169	- 1,74 %
CC du Lac d'Aiguebelette	652	100,98	650	+ 0,31 %
CC de Yenne	566	74,64	580	- 2,41 %
CC Cœur de Chartreuse	4 109	215,96	4 081	+ 0,69 %
CC Cœur de Savoie	2 116	168,28	2 110	+ 0,28 %
CA Arlysère	13 344	198,90	13 385	- 0,31 %
CC de Haute Tarentaise	11 554	288,38	11 947	- 3,29 %
CC des Vallées d'Aigueblanche	2 548	225,87	2 538	+ 0,39 %
CC des Versants d'Aime	4 993	206,13	5 122	- 2,52 %
CC Cœur de Tarentaise	6 402	276,78	6 389	+ 0,20 %
CC Val Vanoise Tarentaise	7 761	289,23	7 748	+ 0,17 %
Total	120 569	226,27	119 753	+ 0,68 %

L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT

De la gestion des déchets à l'économie circulaire et à la croissance verte

Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement. En transformant des déchets en de nouvelles ressources – chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte.

C'est dans cet esprit que Savoie Déchets étudie des solutions en vue d'optimiser le process de valorisation énergétique de l'UVETD. L'énergie supplémentaire fournie à la SCDC (Société Chambérienne de Distribution de Chaleur) permettrait d'alimenter 800 nouveaux foyers en chauffage et eau chaude, tout en réduisant les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergies fossiles.

Choisir d'être certifié

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée **ISO 14 001 depuis 2010 et ISO 50 001 depuis 2015**. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14 001 et ISO 50 001, qui s'est déroulé avec succès les 27, 28 et 29 novembre 2017, a permis de maintenir ces certifications.



En 2017, la mise en œuvre d'actions a permis d'atteindre des objectifs concernant :

- la réduction de la consommation d'eau,
- l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire de satisfaction pour les visites de groupes afin d'améliorer l'accueil des visiteurs,
- l'augmentation de la production de vapeur et d'électricité.

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en cas d'évolution des critères de dégrèvement.

Des résultats environnementaux toujours conformes

Toutes les lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En 2017, la valorisation énergétique de l'UVETD a permis d'économiser environ 25 000 tonnes de CO₂ pour le chauffage urbain.



Rejets gazeux

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NOx), Carbone Organique Total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	Nox	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg	KNm ³ /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,49	16,45	100,89	2,07	0,04	0,08	0,25	0,97	5,98	32,995	325 j 10:55
Ligne de four 2	8,59	20,9	109,96	3,12	0,14	0,19	0,03	0,26	0,79	36,772	307 j 12:08
Ligne de four 3	8,60	14,61	123,93	3,80	0,27	0,03	0,71	0,68	20,93	32,356	298 j 02:07
Moyenne 2017	8,56	17,32	111,59	3,00	0,15	0,11	0,33	0,64	9,23	34,04	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89	-	-

Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement

Un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement a été mis en place. Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.



Analyseurs de fumées fonctionnant en continu

Rejets aqueux

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry.

Les paramètres pH, température et

débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium,

thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2017	7,60	30,03	17	31	306,50	86,17	11,54	0,70	<10	0,36	<0,010
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furanes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2017	10	0,010	0,020	0,203	13,33	0,020	0,010	0,020	0,5	0,50	5,35 x 10⁻⁰⁹
Maximum réglementaire	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00	0,3 x 10 ⁻⁶

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur

effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres,

hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

Contrôles des émissions sonores

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles. Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le dernier contrôle a été effectué en 2017 et a été conforme.

Contrôles des appareillages de mesures

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

TONNAGES COLLECTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les deux centres de tri : Valespace à Chambéry et le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le centre de tri de Gilly-sur-Isère est géré en régie directe par Savoie Déchets.

Il est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.

Les flux traités

- **Journaux/revues** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Emballages** : bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. Ce flux ne comprend ni les emballages en carton, ni les cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Multi-matériaux** : flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux. Il est composé de journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2017

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant l'envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Matériaux triés	Tonnages triés (t)	Ratio (kg/hab)	Répartition (%)	Tonnages vendus (t)
Acier	684	1,28	3,39	658
Aluminium	80	0,15	0,40	103
Papiers (inclus le papier des déchetteries de Grand Chambéry)	9 905	18,59	49,05	10 140
Briques alimentaires	286	0,54	1,42	278
Cartonnettes	4 353	8,17	21,56	4 448
Bouteilles et flacons en plastique	1 606	3,01	7,95	1 589
Refus et divers	3 279	6,15	16,24	3 339
Total	20 193	37,90	100 %	20 555

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX ET COLLECTIVITÉ EN 2017

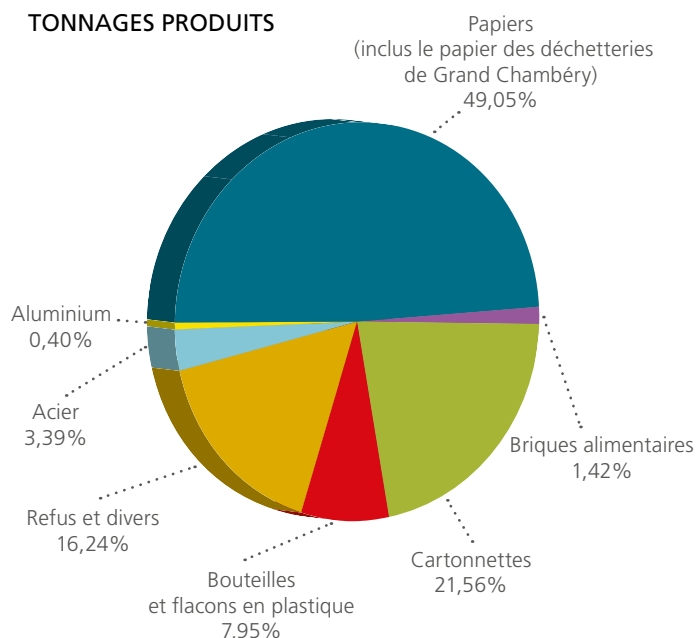
Centres de tri	Population (DGF 2017)	Emballages				Journaux Revues				Multi-m	
		Gilly		Valespace		Gilly		Valespace		Gilly	
Collectivités adhérentes		t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
CC du Lac d'Aiguebelette	6 457			171	55,16			139	44,84		
CC Cœur de Chartreuse	19 027			182	40,99			262	59,01		
Grand Lac	80 694			335	9,53			155	4,41		
Grand Chambéry	140 591							424	5,69		
CC de Yenne	7 583			203	53			180	47		
CC de Haute Tarentaise	40 065									436	100
CC des Versants d'Aime	24 222									308	100
CC Cœur de Tarentaise	23 130									365	100
CC Val Vanoise Tarentaise	26 833									302	100
CC des Vallées d'Aigueblanche	11 281									222	100
SIRTOM de Maurienne	73 304									813	100
CC Arlysère	67 089	126	4,07			277	8,96			2 690	86,97
CC Cœur de Savoie	12 574	145	32,08			307	67,92				
Total Savoie Déchets	532 850	271	4,52	891	5,87	584	9,75	1 160	7,65	5 136	85,73

DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

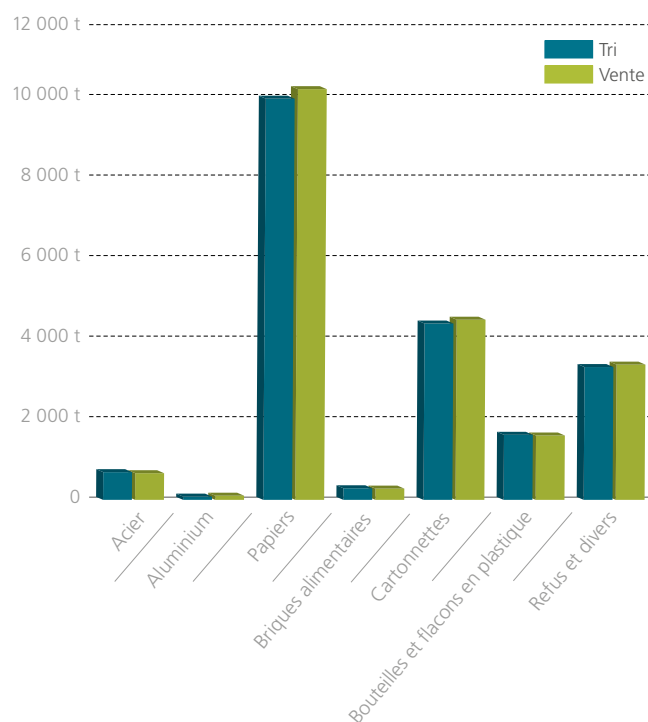
Les tonnages vendus correspondent aux quantités expédiées vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus constitue les stocks au 31 décembre 2017

TONNAGES PRODUITS



TONNAGES TRIÉS ET VENDUS



Matériaux	Total 2017			Rappel total 2016			Évolution 2017/2016	Ratio CS 2017	Ratio CS 2016	
	Valespace	Gilly	Tonnages 2017	Gilly	Valespace	Tonnages 2016				
t	%	t	t	t	t	t	%	kg/hab	kg/hab	
		0	310	310		318	318	- 2,52	48,01	49,46
		0	444	444		489	489	- 9,20	23,13	25,76
3 024	86,6	0	3 514	3 514	3 140	3 140	+ 11,91*	43,55	44,39	
7 025	94,31	0	7 449	7 449	7 746	7 746	- 3,83	52,98	55,76	
		0	383	383		378	378	+ 1,32	51,00	50,22
560	100	436	560	996		959	959	+ 3,86	24,86	23,94
434	100	308	434	742		731	731	+ 1,50	30,63	30,08
278	100	365	278	643		635	635	+ 1,26	27,80	27,52
284	100	302	284	586		571	571	+ 2,63	21,84	21,22
111	100	222	111	333		334	334	- 0,30	29,52	29,82
1 400	100	813	1 400	2 213	2 227	2 227	- 0,63	30,19	29,88	
		3 093	0	3 093	3 023	3 023	+ 2,32	46,10	53,69	
		452	0	452	456	456	- 0,88	35,95	35,02	
13 116	86,48	5 991	15 167	21 158	5 706	15 301	21 007	+ 0,72	39,71	40,35

*due au rattachement du canton d'Albens à Grand Lac

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'UVETD

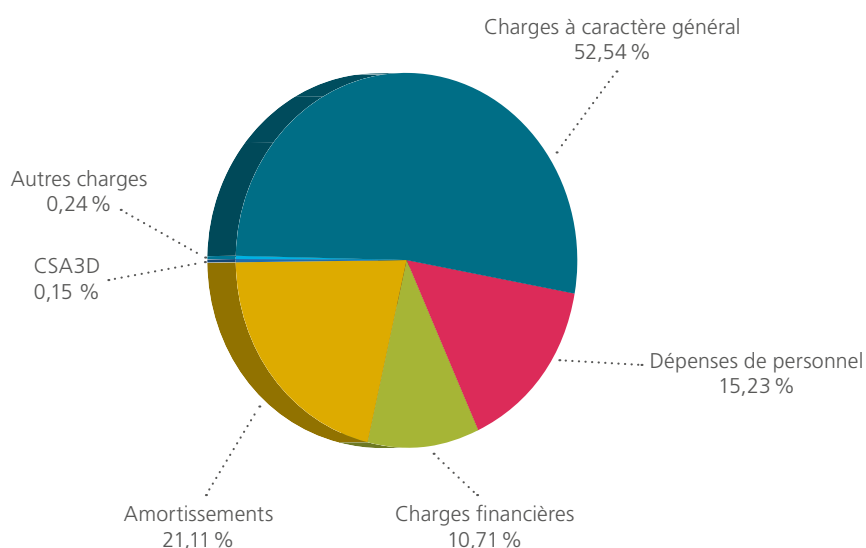
Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts.

Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public satisfaisant, font partie des objectifs fixés par les élus.

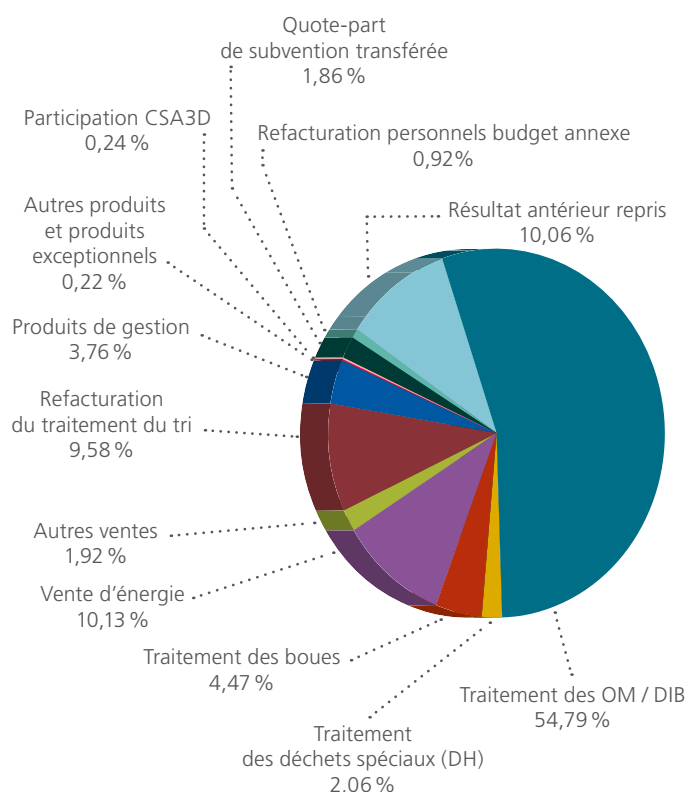
Les résultats de 2017, confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique ; de plus, ils permettent de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 8 ans et d'étudier des perspectives de développement du service public sur notre territoire.

	Montants
Charges à caractère général	10 710 731,49 €
Dépenses de personnel	3 104 314,28 €
Charges financières	2 183 136,54 €
Amortissements	4 304 310,64 €
CSA3D	30 852,44 €
Autres charges	49 337,82 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Total des dépenses	20 382 683,21 €



Recettes de fonctionnement

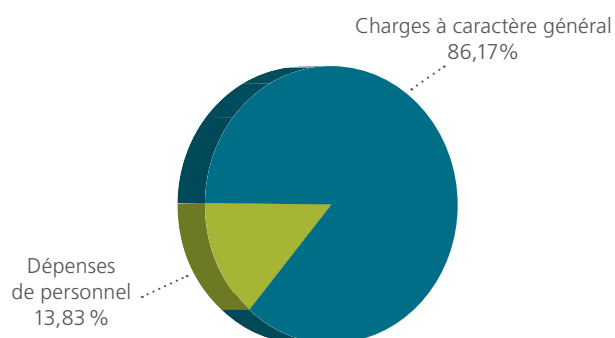
	Montants
Traitement des OM / DIB	13 525 481,67 €
Traitement des déchets spéciaux (DH)	507 955,10 €
Traitement des boues	1 102 637,02 €
Vente d'énergie	2 500 981,99 €
Autres ventes	474 163,55 €
Refacturation du traitement du tri	2 364 992,71 €
Produits de gestion	928 784,80 €
Recettes d'exploitation	21 404 996,84 €
Autres produits et produits exceptionnels	54 613,72 €
Participation CSA3D	58 869,37 €
Quote-part de subvention transférée	458 200,00 €
Refacturation personnels budget annexe	226 030,69 €
Résultat antérieur repris	2 482 300,00 €
Total des recettes	24 685 010,62 €



DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

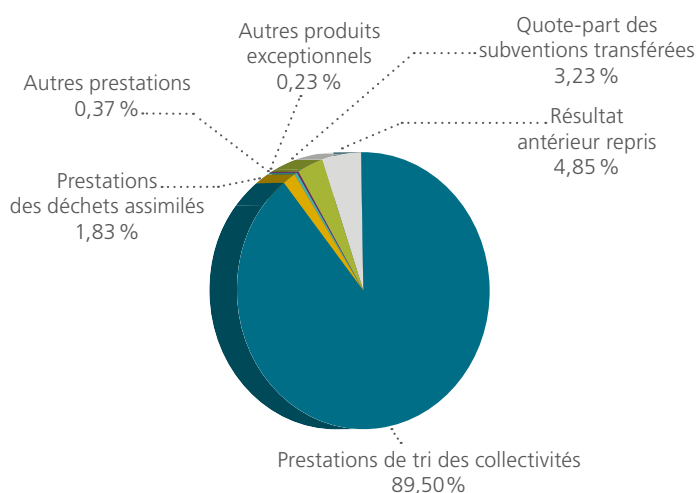
Dépenses du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Charges à caractère général	1 092 839,18 €
Dépenses de personnel	175 336,49 €
Total des dépenses	1 268 175,67 €



Recettes du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Prestations de tri des collectivités	1 172 087,98 €
Prestations des déchets assimilés	23 906,28 €
Autres prestations	4 838,22 €
Autres produits et produits exceptionnels	3 069,08 €
Quote-part des subventions transférées	42 284,00 €
Résultat antérieur repris	63 465,00 €
Total des recettes	1 309 650,56 €



TARIFICATION DES PRESTATIONS EN 2017

Traitement à l'UVETD	Tarifs 2017 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 €/t à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
DIB	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	61,00 à 66,00 €/t
Tri des collectes sélectives	Coût de traitement à la tonne HT
Flux multi-matériaux	154,00 €/t
Flux emballages (emballages légers)	231,00 €/t
Flux papier	41,00 €/t
Flux cartons adhérents / Clients extérieurs	26,00 €/t
Dépenses liées au traitement des sous-produits de l'incinération	Coût de traitement à la tonne HT (hors TGAP)
REFIOM exportés en mines de sel	145,00 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	727,00 €/t
Mâchefers exportés en ISDND*	58,20 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

Les tarifs de traitement de l'UVETD sont inchangés depuis 2010.

* Voir glossaire en page 23

** Prix de base, chantier dans le périmètre de l'ancien territoire de « Chambéry métropole »



LES ACTIONS ET LES OUTILS

Visibilité des installations et accès à l'information

Le site internet de Savoie Déchets, www.savoie-dechets.fr, a permis au Syndicat mixte de présenter plus largement ses activités et son organisation. Il a été dénombré près de 6 180 visites.

Visite des installations

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites se font sous différentes formes :

- soit par une présentation complète du process avec un diaporama adapté en fonction du public concerné, suivi d'une visite de la galerie pédagogique et du poste de commande,
- soit par une visite plus courte adaptée à la demande.

Près de 1380 personnes ont visité l'UVETD en 2017.

Les visites organisées pour les représentants d'institutions publiques (mairie, adhérents, Conseil départemental de la Savoie...) ont été plus nombreuses. Par ailleurs, les actions de sensibilisation sur la gestion des déchets menées par certains adhérents de Savoie Déchets envers le jeune public ont été plus marquées.

L'UVETD accueille tout public :

- élèves des établissements scolaires de l'école primaire à l'université, des collectivités membres de Savoie Déchets et autres collectivités, par exemple en 2017, un groupe d'élèves de l'EREA de Chambéry,
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets, par exemple en 2017, une délégation des représentants de la communauté de communes du Bugey Sud,
- groupes, associations... comme en 2017, une délégation de la SNCF de Savoie ou l'association du Vieux Chambéry.

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées Européennes du Patrimoine en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription. Près de 44 personnes ont participé à cet évènement en 2017.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris ou animateurs des collectivités membres, ou encore les prestataires des centres de tri.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contacter : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Isabelle BRAULT.
Tél. 04.79.68.35.00 / contact@savoie-dechets.fr



LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat (jusqu'en 2020).

Les collectivités membres sont engagées dans une démarche partenariale dont les trois principaux objectifs sont de :

- constituer un **réseau d'échanges** sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- **mutualiser** les équipements publics et les compétences,
- développer une **stratégie commune** en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.



LES ACTIONS 2017 ET LES PERSPECTIVES 2018

Vente des matériaux

Les 17 collectivités de la CSA3D, rejointes par 56 collectivités des départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute Loire et du Puy de Dôme, ont lancé une consultation portant sur la vente, en vue de leur recyclage, de près de 180 000 tonnes de matières, réparties de la manière suivante :

- 177 740 tonnes de matières issues du tri des collectes sélectives des ménages,
- 5 084 tonnes de matières extraites des mâchefers d'incinération,
- 2 965 tonnes de matières issues du tri des ordures ménagères.

Les recettes engendrées par ces mises en vente pourraient atteindre 22 millions d'euros par an.

Cette consultation s'est inscrite dans une **démarche volontaire de solidarité et de mutualisation** des moyens entre les collectivités. Les engagements du Grenelle et de la loi de transition énergétique entraînent un durcissement des contraintes réglementaires, qui ont une incidence sur les investissements en matière d'installations de traitement. Dans ce contexte, le renforcement de la coopération entre les territoires est désormais incontournable.

Les repreneurs consultés se sont engagés sur plusieurs prestations telles que l'enlèvement des matières, le transport, la valorisation, la garantie de traçabilité, le reporting ou encore le suivi d'activité et de facturation.

Les contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

Étude territoriale pour une gestion des centres de tri optimisée

Le tri sélectif évolue et va s'étendre d'ici 2022 à l'ensemble des emballages plastiques. Ceci implique une hausse des tonnages recyclés et une croissance de plus de 20% des volumes collectés. Pour continuer à assurer un tri de qualité, la modernisation des centres de tri devient indispensable.

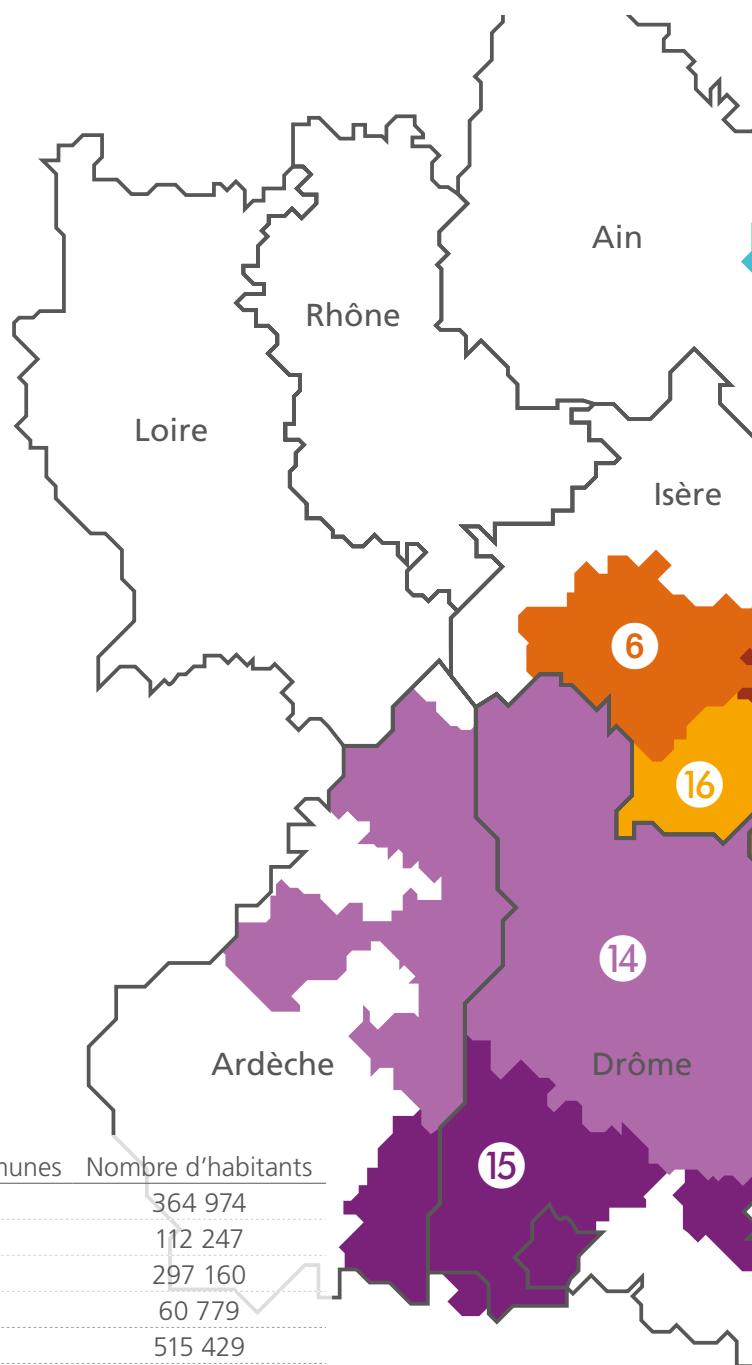
Dans ce contexte, la maîtrise des coûts de collecte et de tri est un enjeu majeur et une recherche de cohérence territoriale doit être anticipée afin de rationaliser les investissements. 34 collectivités des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie ainsi qu'une partie de l'Ain et de l'Isère se sont associées et ont engagé une étude qui vise à **repenser l'échelle territoriale du tri**.

Lancée en novembre 2017, avec le soutien de l'Adème et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'étude consiste à élaborer des scénarii pour l'organisation future du tri entre les collectivités, à partir d'un état des lieux de l'existant. Chaque scénario présente une approche complète comprenant les caractéristiques des centres de tri (situation, capacité...), les impacts en matière de collecte et de transport, les incidences en termes d'emploi et les possibilités de reconversion des centres de tri.

Le rendu de l'étude est attendu en 2018.

TERRITOIRE DE LA CSA3D EN 2017

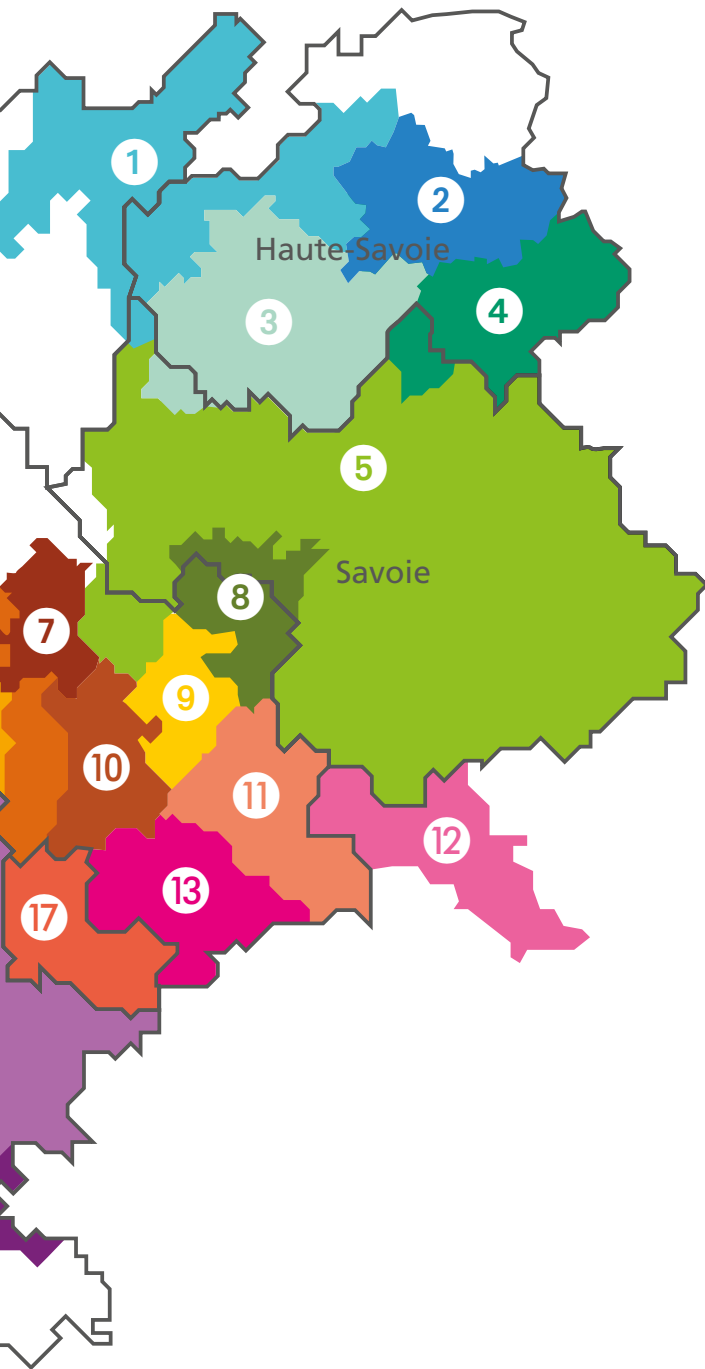
La Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), actuellement présidée par Lionel Mithieux (président de Savoie Déchets), rassemble 17 collectivités, pour un total de 2,9 millions d'habitants et 1 440 communes.



	Nombre de communes	Nombre d'habitants
1 SIDEFAGE	150	364 974
2 SIVOM Région de Cluses	35	112 247
3 SILA	114	297 160
4 SITOM des Vallées du Mont-Blanc	20	60 779
5 Savoie Déchets	256	515 429
6 SICTOM des Pays de la Bièvre	94	113 194
7 CA du Pays Voironnais	34	95 311
8 SIBRECSA	47	56 943
9 CC Pays du Grésivaudan*	31	68 552
10 CA Grenoble Alpes Métropole	49	437 236
11 CC de l'Oisans	20	11 078
12 CC du Briançonnais	13	21 039
13 CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais	44	22 952
14 SYTRAD	353	538 429
15 SYPP	109	174 934
16 SICTOM Sud Grésivaudan	48	44 900
17 CC du Trièves	28	12 617
Total	1 445	2 929 774

* Hors Sibrecsa

GLOSSAIRE



AOX Halogènes organiques absorbables

CO Monoxyde de carbone

COT Carbone Organique Total

CSA3D Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets

CSR Combustible Solide de Récupération

DASRI Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DBO5 Demande Biologique en Oxygène

DCO Demande Chimique en Oxygène

DH Déchets Hospitaliers

DIB Déchet Industriel Banal

Dioxine Composé chimique résultant d'une combustion

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

Furane Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

HCl Acide Chlorhydrique

HCT Analyseur d'Hydrocarbures Totaux

HF Acide Fluorhydrique

ISDD Installations de Stockage de Déchets Dangereux

ISDND Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

MEST Matières En Suspension Totale

NH₃ Ammoniac

Norme ISO 14 001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires au respect de l'environnement et à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

Norme ISO 50 001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie ayant pour but d'augmenter la performance énergétique en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique énergétique et des objectifs d'amélioration de ses performances énergétiques

NOx Oxydes d'azote

OM Ordures Ménagères

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes.

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

SO₂ Dioxyde de soufre

T Température

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UDEP Unité de DEPollution des eaux usées

UVETD Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

2017



Le territoire du Grand Chambéry

Grand Chambéry - Grand Lac - Communauté d'Agglomération Arlysère - Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Communauté de Communes Cœur de Savoie - Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Communauté de Communes de Yenne - SIRTOM de Maurienne - Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise - Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise
Communauté de Communes de Haute Tarentaise - Communauté de Communes des Versants d'Aime

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - contact@savoie-dechets.fr

www.savoie-dechets.fr